

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juin 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DU 149 - Autorisation de procéder à toutes enquêtes publiques et saisines préalables au déclassement de parcelles du domaine public fluvial situées à Bondy (93140).

M. Pierre MANSAT et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2142-1 ;

Vu la délibération 2007 DU-47 des 12 et 13 février 2007 autorisant M. le Maire de Paris à signer le protocole de cession à la commune de Bondy d'emprises du domaine public fluvial situées sur les berges du canal de l'Ourcq à Bondy, et à procéder à toutes enquêtes publiques et saisines préalables au déclassement desdites emprises ;

Vu le protocole de cession d'emprises du domaine public signé le 23 mars 2007 entre les communes de Paris et de Bondy ;

Considérant que ledit protocole, n'ayant pas été régularisé dans les délais prévus, est devenu caduc, et que les emprises concernées par l'opération ont été modifiées ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'autoriser l'engagement de toutes enquêtes publiques et saisines préalables au déclassement de parcelles du domaine public fluvial situées à Bondy (93) ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8^e Commission et par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à procéder à toutes enquêtes publiques et saisines préalables au déclassement d'emprises du domaine public fluvial situées sur les berges du canal de l'Ourcq à Bondy (Seine-Saint-Denis).